

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mérignac renforce l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences

Mérignac a été profondément marquée et meurtrie par le meurtre de Chahinez Daoud en mai dernier. Cet acte de barbarie a créé une onde de choc bien au-delà de la ville. A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un cèdre de l'Atlas a été planté en mémoire de Chahinez Daoud et de toutes les femmes victimes de violences. En parallèle, Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, et Marie Récalde, adjointe au maire déléguée à l'égalité femmes / hommes ont présenté les projets de la Ville pour mieux répondre aux situations d'urgence et notamment, la mise à l'abri des femmes vulnérables.

Après le féminicide de Chahinez Daoud les services de la Ville ont constaté une montée en puissance des sollicitations pour des mises à l'abri. En 2020, en France, 125 personnes (102 femmes ; 23 hommes) ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. 67% d'entre elles avaient signalé ces violences aux forces de l'ordre, 18% avaient porté plainte. Au total, environ 220 000 femmes en France sont victimes de violence conjugale chaque année.

Le combat contre les violences doit avant tout être celui d'un réseau, la coordination des acteurs est essentielle pour bien identifier les besoins et apporter des solutions adéquates. A l'occasion du 25 novembre, Mérignac s'associe au collectif « Nous toutes », les membres de l'antenne girondine distribueront dans une trentaine de boulangeries mérignacaises partenaires des sacs sur lesquels le numéro d'urgence d'aide aux victimes est mentionné ainsi qu'un « violentomètre ». Il permet de se situer sur une échelle de violence subie dans la vie quotidienne.

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole est signataire aux côtés d'élus girondins et de responsables associatifs d'une tribune parue dans le *Journal du Dimanche* du 21 novembre soutenant la proposition de créer en France, comme en Espagne depuis le début des années 2000, une justice spécialisée contre les violences faites aux femmes à travers une approche à la fois sociale, judiciaire et policière.

La Ville de Mérignac souhaite s'inscrire dans la prise en charge d'urgence d'une part et viser à l'insertion pérenne d'autre part. L'objectif est de mettre à l'abri les femmes concernées puis dans un second temps, de leur proposer une solution durable.

Accompagner le départ des femmes du foyer conjugal

La création d'un espace lié aux droits des femmes est en projet. Ce lieu permettra aux femmes de trouver information, assistance et conseils juridiques particulièrement lorsqu'elles sont victimes de violences. Cette nouvelle structure pourrait prendre place en centre-ville dans un bâtiment dont la ville est propriétaire à l'arrière du futur commissariat de police.

Au sein du « point justice de Mérignac » situé à la Maison des associations, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) est devenu un partenaire privilégié de la ville en matière de conseil et d'accès aux droits. L'association tient depuis plus d'un an des permanences juridiques les 1er et 3e mardis du mois à la maison des associations. Sur ce lieu 57 femmes ont été suivies en 2020, 31% ont abordé la question des violences. Il s'agit de poursuivre ces permanences et de les étendre dans les quartiers.

Accueillir pendant la séparation et lors de la fuite du foyer conjugal

La Ville de Mérignac va proposer à partir du mois de janvier 2022 deux logements d'urgence. Ces deux T4 pourront être utilisés en colocation pour des femmes isolées ou en logement familial pour des femmes avec enfants.

Un autre projet lié à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences est également en cours en partenariat avec l'APAFED sur un site important de Mérignac. Une étude de faisabilité technique et financière sera lancée sur l'année 2022 pour la mise en service de places d'accueil d'urgence des femmes et enfants vulnérables en 2023. 8 chambres dans l'établissement et 3 appartements extérieurs pourraient accueillir les femmes en danger et leurs enfants.

Garantir des solutions pérennes après la séparation

Actuellement le CCAS de Mérignac gère 8 allocations de logements temporaires et un bail glissant destinés aux personnes en situation d'urgence. Cinq logements supplémentaires seront disponibles dès 2022. Il est également prévu de disposer de 3 baux glissants supplémentaires, cette pratique locative permettant d'accompagner un public fragilisé vers un logement autonome.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com